



**AGENCE NATIONALE  
D'INVESTIGATION FINANCIERE  
ANIF**

**Rapport d'Activités  
Deuxième Trimestre  
2025**

*Août 2025*

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>I. MISSIONS TRADITIONNELLES DE L'ANIF.....</b>	<b>2</b>
A. Traitement des Déclarations de Soupçon (DS) au cours du Deuxième Trimestre 2025 .....	2
B. Traitement des Déclarations Automatiques (DA) .....	3
C. Renforcement de l'opérationnalisation de l'ANIF du Gabon au cours du Deuxième Trimestre 2025 4	
<b>II. MISSION DE COOPERATION NATIONALE .....</b>	<b>4</b>
A. Participation aux réunions des Organes de Décision nationaux.....	4
B. Echange d'Informations au deuxième trimestre 2025.....	5
<b>III. MISSION DE COOPERATION INTERNATIONALE.....</b>	<b>6</b>
A. Coopération avec le Groupe Egmont .....	6
1. Traitement des Demandes d'Informations (DI) au Deuxième Trimestre 2025 .....	6
2. Traitement des Transmissions d'Informations (TI) au Deuxième Trimestre 2025 .....	6
3. Participation aux Travaux du Groupe Egmont.....	7
B. Coopération avec le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC).....	7
C. Coopération avec INTERPOL .....	7
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>8</b>

## INTRODUCTION

Le Présent Rapport d'activités porte sur les activités réalisées par l'Agence Nationale d'Investigation (ANIF) du Gabon au cours de la période allant du mois d'avril au mois de juin 2025.

Au cours du deuxième trimestre 2025, l'ANIF a poursuivi ses réformes en initiant la révision du Décret N°0441/PR/MEP du 25 novembre 2024 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale d'Investigation Financière afin de renforcer les prérogatives de l'ANIF, conformément à la résolution 12 du Comité Ministériel adopté en sa séance du 28 mars 2025 visant à « redynamiser les Cellules de Renseignement Financier (CRF) et les doter de moyens adéquats pour favoriser une meilleure coordination dans la mise en œuvre des actions recommandées ».

Elle a intensifié le traitement des déclarations de soupçon et la formation des personnels techniques : analystes et informaticiens.

L'ANIF a par ailleurs continué la prospection de l'Assistance Technique pour appuyer la réalisation du plan d'action prioritaire LBC/FT/FP.

L'ANIF a également, au cours du deuxième trimestre 2025, mis un accent particulier sur la préparation du deuxième rapport de suivi-évaluation du Gabon qui devra mettre en exergue les avancées enregistrées dans la mise en œuvre des Recommandations édictées par les experts du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'argent en Afrique Centrale (GABAC) en vue de corriger les dysfonctionnements relevés dans le Rapport d'Evaluation Mutuelle (REM).

Pour ce faire, l'ANIF, en sa qualité de point focal du GABAC, a accentué la communication par des rencontres avec les acteurs nationaux de la LBC/FT/FP afin de fédérer les efforts et créer une véritable synergie pour une Lutte efficace.

Le présent rapport s'articule autour de trois (03) points : les missions traditionnelles, la coopération nationale et la coopération internationale.

## **I. MISSIONS TRADITIONNELLES DE L'ANIF**

### **A. Traitement des Déclarations de Soupçon (DS) au cours du Deuxième Trimestre 2025**

#### **1) Déclarations de soupçon reçues au cours du Deuxième Trimestre 2025**

Au cours du deuxième trimestre 2025, l'ANIF du Gabon a reçu dix-sept (17) Déclarations de Soupçon, soit deux (02) en avril, cinq (05) en mai et dix (10) en juin.

Comparativement aux statistiques du premier trimestre 2025 (24 DS), il ressort une baisse de 29%. Par contre, en comparant avec les statistiques du deuxième trimestre 2024, (90 DS), nous relevons une forte diminution de 81%. Cette forte baisse conforte le fait que le grand nombre de DS enregistré au deuxième trimestre 2024 était un aléa. Depuis lors, on n'a plus enregistré un nombre de DS aussi important.

#### **2) Origine des Déclarations de soupçon reçues au Deuxième Trimestre 2025**

Comme au premier trimestre, les DS reçues à l'ANIF au deuxième trimestre 2025 proviennent essentiellement des banques (88%). La contribution des autres Institutions financières (6%) et du secteur des Assurances (6%) restent marginale.

Par ailleurs, les Etablissements et Professions Non Financières Désignées (EPFND), les distributeurs et sous-distributeurs de services financiers, les changeurs Manuels, dont certains ont été identifiés comme secteur à risque élevé de blanchiment ne se conforment pas encore aux obligations LBC/FT, assurément du fait de l'absence d'autorités de supervision clairement identifiés.

#### **3) Suite réservée aux Déclarations de soupçon au Deuxième Trimestre 2025**

Au début du deuxième trimestre, l'ANIF enregistre quatre-cent-soixante-neuf (469) Déclarations de Soupçon auxquelles s'ajoute les dix-sept (17) DS reçues pendant la période.

Au cours du deuxième trimestre 2025, la Commission d'Examen Final a décidé de la transmission de quatre (04) dossiers concernant **vingt (20) DS** au Procureur de la République.

Le montant en jeux des dossiers transmis au Procureur de la République au cours du deuxième trimestre 2025 s'élève à **32 466 294 686 F CFA**. Ces fonds sont susceptibles de faire l'objet de saisies et gels par les autorités de poursuites et de confiscation à l'issue des poursuites.

Les infractions sous-jacentes impliquant les nationaux sont le détournement de fonds par l'entremise de sociétés écrans. Elles concernent 10% des DS (3) transmises au procureur de la République et 0,2% (71 000 000 F CFA) de la valeur totale.

Les **infractions sous-jacentes** impliquant la communauté ouest africaine concerne 87% des DS (17) et 99,8% (32 395 294 686 F CFA) de la valeur totale.

À la fin du Deuxième Trimestre 2025, il reste quatre-cent quarante-quatre (444) DS en cours de traitement.

## **B. Traitement des Déclarations Automatiques (DA)**

### **1) Déclarations Automatiques reçues au Deuxième Trimestre 2025**

Au cours du deuxième trimestre 2025, l'ANIF a reçu **381 443** déclarations sur la base du seuil de 5 000 000 F CFA pour 33 déclarants. Ces déclarations représentent une valeur de **4 719 320 529 268 F CFA**, pour une valeur moyenne des opérations de 12 372 282 F CFA.

### **2) Evolution des Déclarations automatiques par rapport au premier trimestre 2025**

Par rapport au premier trimestre 2025, on note une baisse de 26% en termes du nombre d'opérations (517 752) pour 32 déclarants. Cependant en termes de valeur, on enregistre une hausse de 17,5% (4 016 107 478 868 F CFA).

L'augmentation de la valeur des opérations déclarées malgré la baisse du nombre d'opération révèle un relèvement au niveau de la valeur moyenne des opérations.

### **3) Evolution des Déclarations automatiques par rapport au deuxième trimestre 2024**

Par rapport au deuxième trimestre 2024, on note une hausse de 230% (115 731) en termes du nombre d'opérations. En termes de valeur, on enregistre une hausse de 7,15% (4 404 488 120 555).

La très forte croissance du nombre d'opération n'entraîne pas une variation proportionnelle de la valeur des opérations.

### **C. Renforcement de l'opérationnalisation de l'ANIF du Gabon au cours du Deuxième Trimestre 2025**

Afin de s'arrimer aux standards internationaux, l'ANIF du Gabon a poursuivi le renforcement des capacités de ses personnels, l'amélioration de son dispositif juridique et la mise à jour de son système d'information.

Il en est notamment de la formation de ses informaticiens et des analystes qui s'est déroulée à Brazzaville (République du Congo) du 21 au 25 avril 2025, à l'initiative du GABAC.

L'ANIF a également participé à la formation offerte par Interpol sur la Notice argent, à Nairobi au Kenya.

L'ANIF du Gabon bénéficie du Mentorat de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (GPML-ONUDC) pour mener à bien ses réformes internes.

Par ailleurs, au mois de juin 2025, l'ANIF a reçu une réponse favorable du projet SECFIN, pour une Assistance Technique élargie à l'ensemble des acteurs de la chaîne LBC/FT/FP pour faciliter la mise en œuvre des plans d'actions issus du Rapport d'Evaluation Mutuelle (REM), du Rapport d'Evaluation Nationale des Risques (ENR) et ainsi, renforcer le dispositif LBC/FT/FP du Gabon.

## **II. MISSION DE COOPERATION NATIONALE**

L'Article 88 du Règlement N°02/24/CEMAC/UMAC/CM du 20 décembre 2024 dispose que l'ANIF est, par ailleurs, chargée d'assurer, dans le respect des compétences, propres à chacune des directions et entités en charge de la LBC/FT/FP, une coopération efficace et la concertation des **Autorités Nationales**, directement ou indirectement concernées par la Lutte contre le **Blanchiment des Capitaux** et le **Financement du Terrorisme**.

### **A. Participation aux réunions des Organes de Décision nationaux**

#### **1) Participation aux Travaux du Comité de Coordination des Politiques Nationales LBC/FT/FP**

Conformément à l'article 11 du Décret N°231/PR/MER du 09 septembre 2021, l'ANIF assure le Secrétariat du Comité de Coordination. A ce titre, elle a participé à la réunion statutaire trimestrielle qui s'est tenue le 30 juin 2025.

Le Comité a poursuivi l'examen des deux (02) projets de textes sur le recouvrement des avoirs à la lumière de la contribution de l'ONUSUDC. Il s'agit :

- ✓ Du projet de texte sur le Recouvrement des Avoirs illicites en République Gabonaise
- ✓ Du projet de texte concernant la création d'un Organe en charge de la Gestion des avoirs illicites saisis et confisqués.

## **2) Participation aux Travaux du Réseau des Institutions Anti-corruption d'Afrique Centrale (RINAC).**

Le 14 mai 2025, la Commission Nationale de Lutte Contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite a facilité une rencontre avec l'Office Centrale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI) du Mali au siège de l'ANIF. Cette visite avait pour objectif de prospecter les voies d'une coopération entre les deux (02) entités mais également entre l'ANIF et la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite (CNLCEI).

Par ailleurs, du mercredi 21 au vendredi 23 mai 2025, l'ANIF a participé à la réunion du Réseau des Institutions Anti-corruption d'Afrique Centrale (RINAC) qui s'est tenue à Libreville. Entre autres Résolutions, la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite a été portée à la Présidence et au Secrétariat Général du RINAC.

## **3) Réunions avec les administrations et entités impliquées dans la mise en œuvre des Recommandations du REM et de l'ENR .**

Au cours du mois de juin 2025, l'ANIF a poursuivi des entretiens avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la LBC/FT/FP, notamment les secteurs ayant été identifiés comme à risque de blanchiment élevé.

Cette démarche avait pour but d'informer les nouvelles autorités, pour les administrations ayant connu des réaménagements, et d'encourager chaque acteur à s'impliquer dans la correction des dysfonctionnements relevant de son administration ou organisme afin de renforcer le dispositif national de LBC/FT/FP.

Seize (16) entités ont été ciblées, parmi lesquelles, les administrations et les organes de supervision.

## **B. Echange d'Informations au deuxième trimestre 2025**

Au niveau national, l'ANIF a **reçu une (01) DI**. Par contre, elle a **émis cinq-cent-cinquante (550)** droits de communication à l'endroit des différents acteurs impliqués

dans la LBC/FT, notamment les assujettis, les services d'enquêtes et de renseignement et les juridictions.

S'agissant des Transmissions d'Information, aucune TI reçue des acteurs nationaux et aucune TI émise. En fait, l'ANIF est en train de revoir le traitement interne des courriers adressés aux acteurs de la LBC/FT après transmission d'un dossier au Procureur de la République afin de prendre en compte le fait qu'il s'agit en réalité de TI adressées aux acteurs nationaux.

### **III. MISSION DE COOPERATION INTERNATIONALE**

#### **A. Coopération avec le Groupe Egmont**

##### **1. Traitement des Demandes d'Informations (DI) au Deuxième Trimestre 2025**

Il s'agit des échanges avec les CRF homologues.

Au deuxième trimestre 2025, l'ANIF du Gabon a reçu deux (02) DI en provenance du **Sénégal** et de la **Géorgie**. Une réponse partielle a été envoyée au Sénégal.

En comparaison avec les statistiques du Premier Trimestre 2025, il y a une légère baisse du volume des DI reçues (04 au premier trimestre contre 02 au deuxième trimestre).

Par contre l'ANIF du Gabon a émis treize (13) DI aux CRF du Cameroun (01), Bénin (02), France (01), Liban (01), Iles Vierges Britanniques (02), Emirats Arabes Unis (02), Maroc (01), Royaume Uni (01), Etats-Unis d'Amérique (01) et Tchad (01). Une réponse a été reçue à ce jour.

La variation des DI envoyées reste faible (12 DI au premier trimestre et 13 DI envoyées au deuxième trimestre).

##### **2. Traitement des Transmissions d'Informations (TI) au Deuxième Trimestre 2025**

L'ANIF enregistre deux (02) Transmissions d'Informations (TI) en provenance du Luxembourg et de l'Argentine.

En comparaison avec les statistiques du Premier Trimestre 2024, nous notons que l'ANIF a reçu le même niveau de TI (02 TI au Premier Trimestre 2024) et n'a envoyé

aucune TI (00 TI envoyée) dans la mesure où les dossiers transmis au procureur de la République ne nécessitaient pas une transmission de TI.

### **3. Participation aux Travaux du Groupe Egmont**

Au cours du Deuxième trimestre, l'ANIF du Gabon a été mise à contribution dans les travaux engagés par le Groupe Egmont, notamment, les invitations aux formations destinées aux Analystes et Chefs de CRF, la validation du plan de formation du Centre d'Excellence ECOFEL, la participation au renouvellement des présidents et vice-présidents des Groupes de Travail.

L'ANIF a en outre pris part à la Plénière du Groupe Egmont qui s'est tenue au **Luxembourg du 07 au 10 juillet 2025.**

#### **B. Coopération avec le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC)**

Les personnels techniques, notamment les informaticiens et les analystes de l'ANIF ont pris part aux séances de formation organisées par le GABAC à Brazzaville (République du Congo), du 20 au 27 avril 2025.

Lesdites formations ont porté sur l'analyse des DS, les outils statistiques et les outils informatiques nécessaires pour une analyse stratégique des DS, ainsi que la sécurité des données au sein de la CRF.

#### **C. Coopération avec INTERPOL**

Du 12 au 18 mai 2025, l'ANIF du Gabon a participé à l'Atelier de formation sur la Notice Argent organisé par le réseau INTERPOL à Nairobi au Kenya. Au cours de cet atelier, il s'est agi de définir les modalités d'échange d'information dans le cadre de cet outil et édifier les participants sur son utilisation.

## CONCLUSION

Au cours du Deuxième Trimestre 2025, l'ANIF a pu atteindre un record dans le traitement des DS : 25 DS classées ou faisant l'objet d'un envoi au Procureur de la République en un trimestre.

Les efforts sont cependant à poursuivre au regard des DS accumulées au cours des années précédentes en accélérant davantage le traitement des déclarations de soupçon.

Des efforts sont également à poursuivre au niveau budgétaire en conformité avec les normes en vigueur afin d'améliorer le cadre de travail, en termes de locaux, de personnel, de matériel et de fourniture.

Enfin, l'ANIF envisage poursuivre l'intensification des échanges avec les acteurs nationaux et internationaux pour étendre les accords de coopération et d'assistance technique.

Le présent Rapport d'Activités comptant pour le Deuxième Trimestre 2025 sera transmis, conformément à l'Article 88 du Règlement N°02/24/CEMAC/UMAC/CM du 20 décembre 2024 et à l'Article 03 du Décret N°0441/PR/MEP du 25 novembre 2024 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale d'Investigation Financière, au Ministre chargé des Finances, au Ministre en charge de la Justice, au Ministre en charge de la Sécurité, au Président de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), au Président de la Conférence Interafricaine du Marché des Assurances (CIMA), au Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) et au Secrétaire Permanent du GABAC.

Ledit rapport sera également transmis au Ministre en charge de la Réforme des Institutions.

Il peut être consulté sur le site web de l'ANIF [www.anif.ga](http://www.anif.ga).

Fait à Libreville, le **18 AOUT 2025**

**Le Directeur Général de l'ANIF**



**Anne Marie MAROUNDOU**  
**Epouse KAMAYA KAMAYA**